



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

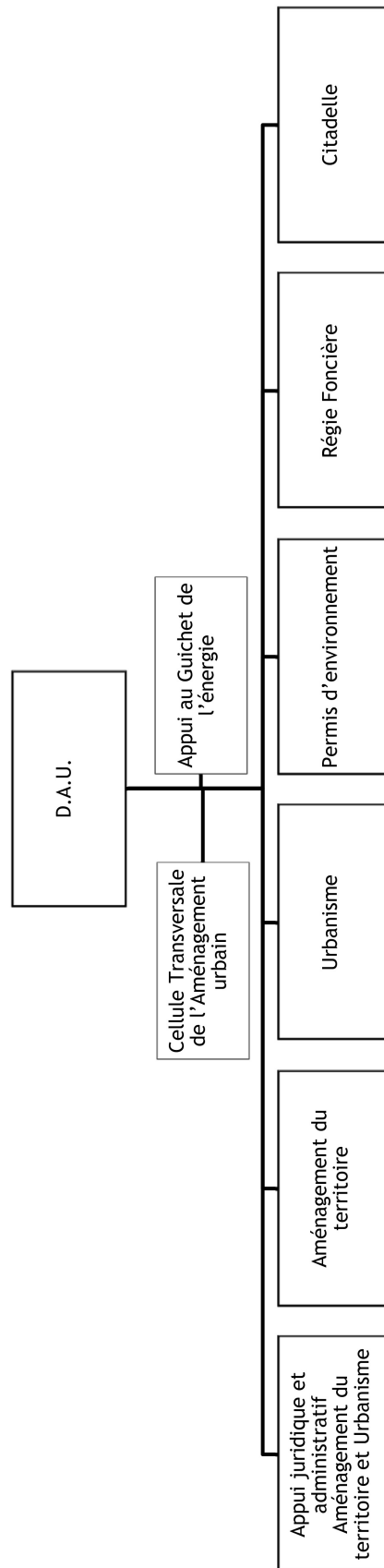
DEPARTEMENT
DE L'AMENAGEMENT URBAIN
DAU

10



D.A.U.

Département de l'Aménagement Urbain



1. Composition du Département

Le Département de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) compte six services, une cellule transversale et gère le Guichet de l'Energie, soit au total 79 agents.

Les missions des services du D.A.U. sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa Citadelle, et plus particulièrement :

- le service Aménagement du territoire (6 agents) gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les projets de permis d'urbanisation et les grands projets immobiliers en amont
- le service Urbanisme (7 agents) analyse les dossiers de demandes de permis afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- le service Permis d'environnement (3 agents) assure la gestion administrative et technique des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis unique et de déclarations environnementales
- le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et Urbanisme (22 agents) vient en appui administratif et juridique aux trois services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques
- la Régie foncière (14 agents) promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- le service Citadelle (16 agents) assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- la cellule Transversale de l'Aménagement urbain (8 agents, dont le Chef de département) a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- le Guichet de l'Energie (3 agents) a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques.

2. Description du département

En 2011, le Programme stratégique du D.A.U. a été élaboré en concertation avec l'ensemble des agents. Il s'articule autour de deux volets :

- Le volet interne (administration générale), avec trois objectifs principaux :
 1. être un département dans lequel la motivation est source d'efficacité et de qualité du travail accompli (le plaisir de travailler)
 2. être un département dans lequel le service au citoyen est optimal
 3. être un département qui veille à gérer son budget en bon père de famille
- Le volet externe (développement des politiques), qui compte quatre objectifs principaux :
 1. être une commune qui maîtrise son développement urbanistique dans une perspective de durabilité
 2. être une commune exemplaire qui encourage les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables
 3. être une commune qui, par le biais de grands projets stratégiques, participe au renforcement de sa position de Capitale de la Wallonie
 4. la Citadelle comme un phare au cœur de la ville

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique n° 7 Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
7.1. Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis	7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	Etude comparative UrbanImio et Urb@Web 2014 : rédaction du cahier spécial des charges pour le marché d'acquisition du logiciel
	7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	En cours 2014 : en ordre
	7.1.3. Organiser la mise à disposition de l'outil cartographique vers les services communaux (via Intranet) et vers les citoyens (via Internet)	En cours via objectif n°6
	7.1.4. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	En ordre
	7.1.5. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections)	En ordre
	7.1.6. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)	Amélioration DAU ok

Objectif n° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
10.4. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.	10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.	Voir point 30.1.2

Objectif n° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.	Voir point 30.1.2
	10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.	Voir point 30.1.2

Objectif stratégique n° 23 Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
23.2. Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés	23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	Le choix du lieu a été défini en Collège du 28/03/2013, les principes de conception et d'organisation ont été validés en Collège du 7/11/2013 2014: acquisition mobilier, installation, préparation inauguration et ouverture (conférences, expositions, etc)

Objectif stratégique n° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
30.1. Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle	30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.	Définition en concertation avec l'Echevinat de la Citadelle. Document à finaliser en vue de présentation au Collège communal. Négociation de l'accord-cadre avec la Région Wallonne pour la restauration des murailles, des souterrains et d'autres monuments de la Citadelle
	30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de	Elaboration d'un état des lieux du site et formulation d'un inventaire des opérations. Mise en œuvre,

Objectif stratégique n° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.	suivi et mise à jour
	30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.	Mise en œuvre du programme 2013. Définition du programme 2014
30.2. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.	30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.	Voir point 30.1.3.
	30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	Voir point 30.1.3.
	30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.	Voir point 30.1.3.

Objectif stratégique n° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
32.1. Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020	32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) : - Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice - Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public	Analyse pollution sous-sols, estimation financière projet 2014 : marché pour une aide juridique, économique et financière, discussion et accord concernant les emprises de terrains avec la Régie des Bâtiments

Objectif stratégique n° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
32.2. Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025	32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Une étude de faisabilité a été réalisée pour permettre, d'une part, de se mettre d'accord sur les grands principes d'aménagement du site de la Confluence et, d'autre part, de préparer la rédaction d'un portefeuille de projets pour le dossier de candidature de Namur à FEDER 2014-2020 (Collège du 7/02/2013, dépôt candidature prévu mi-2014)
	32.2.2. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Voir DVP, CSCh à déposer au dernier trimestre 2014 2014 : préparation et rédaction des CSCh (+ expertise juridique)
	32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	
32.3. Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020	32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle	- Les comités de concertation, de pilotage et techniques se réunissent régulièrement pour préparer notamment la demande de permis pour la gare des bus (+ rampe, rond-point Léopold et gare provisoire), dont le dépôt est attendu début 2014. - Le PCAD-3075 a été retiré (Arrêté Ministériel du 11/07/2013). - Le PCAR Léopold, initié en août, est à l'étude (mise à l'enquête prévue en mars 2014). - La communication générale du projet de quartier est à l'étude (charte graphique...). 2014 : - adoption du PCAR - octroi des permis Omalius et gare des bus - décision d'organiser une consultation populaire (en 2015) - communication autour du projet
	32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold	
	32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP)	
	32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP)	
	32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP)	
	32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette »	

Objectif stratégique n° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)	

Objectif stratégique n° 33 Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
33.1. Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur.	33.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Déclaration d'intention du Conseil communal du 17/10/2013 d'acquérir le site militaire « quartier Barbason » à Champion par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'obtenir dès que possible une concession domaniale pour l'utilisation et la gestion du site au moment de sa libération. 2014 : suivi du dossier à la Gestion immobilière
	33.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	Et pour Belgrade (via le BEP) : projet d'y développer le Palais des Expo (via Feder)

Objectif stratégique n° 34 Développer une politique d'éco-quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.	34.1.1. Faire adopter le RUE (Règlement Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été soumis aux formalités d'enquête publique durant la période allant du 4/03 au 10/04/2013 inclus.
	34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	En cours
	34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	

Objectif stratégique n° 34 Développer une politique d'éco-quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	Etude en cours (bureau Transitec)

Objectif stratégique n° 35 Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
35.1. Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20	35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	- installation et tenue de deux réunions de la Commission Energie - mobilisation citoyenne via l'organisation de trois groupes d'achats et du concours « Championnat des énergies renouvelables » - signature de la Convention des Maires (Conseil du 12/12/2013) - adhésion à la campagne « Engage » lancée par Energy Cities 2014 : tout en ordre
	35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	
	35.1.3 Signer la Convention des Maires (engagement politique)	
35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur	35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	Désignation du bureau d'étude AREBS pour le soutien à la réalisation du Bilan carbone (soutien à la mise en place d'une politique locale énergie climat) 2014 : tout en ordre
	35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	
	35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	2014 : en cours via le PAED (plan d'actions) - permanent
	35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	
	35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	

Objectif stratégique n° 35 Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	

Lexique des abréviations utilisées plus particulièrement au DAU

- AJA-ATU : Appui Juridique et Administratif - Aménagement du Territoire et Urbanisme
- BEPN : Bureau Economique de la Province de Namur
- CAC : Comité Animation Citadelle
- CAI : Comité d'Acquisition d'Immeubles
- CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme
- CSC : Cahier Spécial des Charges
- CC : Conseil communal
- CCATM : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- CE : Collège communal
- CTAU : Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain
- CRR : Centre de Recherche Routière
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- CRMSF : Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
- CWEDD : Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable
- DAU : Département de l'Aménagement Urbain
- DGATLP : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- DPU : Direction Provinciale de l'Urbanisme
- EIE : Etude d'Incidences sur l'Environnement
- EPI : Enquêtes Publiques et Inspections
- FD : Fonctionnaire Délégué
- FT : Fonctionnaire Technique
- GUN : Géographie Urbaine
- GLL : Groupe Liaison Logement
- GW : Gouvernement Wallon
- ICEDD : Institut de Conseil en Environnement et Développement Durable
- LCV : Le Côté Vert
- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable
- PW : Parlement Wallon
- PPP : Partenariat Public Privé
- PCA : Plan Communal d'Aménagement
- PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- PCM : Plan Communal de Mobilité
- PE : Permis d'Environnement
- PEB : Performance Energétique des Bâtiments
- PRU : Périmètre de Remembrement Urbain
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PUR : Permis d'Urbanisation
- PU : Permis d'Urbanisme
- PUCG : Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées
- PUN : Permis Unique
- PL : Permis de Lotir
- PS : Plan de Secteur
- PST : Plan Stratégique Transversal
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
- RAVEL : Réseau Autonome des Voies Lentes
- RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
- RDA : Renonciation au Droit d'Accession
- RF : Régie Foncière

- REVI : Revitalisation Urbaine
- SAR : Site à réaménager
- SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
- SDAD : Schéma Directeur d'Aménagement Durable du territoire
- SPW/DGO1 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
- SPW/DGO2 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Voies Hydrauliques
- SPW/DGO4 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
- SIG : Système d'Information Géographique
- SNCB : Société Nationale des Chemins de Fer Belge
- SRWT : Société Régionale Wallonne des Transports
- SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
- SPW : Service Public de Wallonie
- SSC : Schéma de Structure Communal
- UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- ZAEM : Zone d'Activité Economique Mixte
- ZIP : Zone d'Initiative Privilégiée

CELLULE TRANSVERSALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN

1. Composition de la cellule Transversale de l'Aménagement Urbain

- 1 Chef de département
- 1 géomètre expert – indicateur expert du cadastre
- 1 architecte
- 1 urbaniste
- 2 administratifs
- 1 géographe
- 1 éco-passeur

2. Missions permanentes

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du D.A.U. qu'avec les autres départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement :

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le D.A.U. et les autres départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du D.A.U. et de soutien aux chefs des services qui le composent

Dans les missions permanentes, outre le management du département, on retrouve quatre thématiques particulières :

- les projets de développement urbain : toutes réflexions et études (suivi ou prise en charge) liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Ville de Namur
- les aspects financiers du développement urbain : toutes expertises immobilières et relations avec l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du RC avec la réalité de terrain, ainsi que la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc.)
- la communication autour des projets d'aménagement urbain : toute la communication écrite, matérielle ou Internet à déployer autour des projets d'aménagements urbains, traités ou non par le département
- la gestion de l'énergie : tous projets destinés à encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, ainsi que la gestion du Guichet de l'Energie (SPW)

3. Programmes de subsistance

Voir programmes de subsistance des services qui composent le département.

4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/111GECT-01	Traitement personnel (contractuels) Guichet Energie	146
DO 879/112GETC-01	Pécule vacance personnel contractuel Guichet Energie	146
DO 879/113GETC-01	Cotisation patronale personnel contractuel Guichet Energie	146

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/111GE-02	Personnel Guichet Energie - APE	146
DO 879/113GE-02	Cot. Pat . ONSSAPL personnel APE Guichet Energie	146
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie	148
DO 879/331EG-01	Primes énergétiques	148
DO 930/332-01	Cotisations Energie	
DO 930/123-16	Cadeaux Energie	
DO 930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	152
DO 930/121-48	Inscription Ordre des Architectes de la Province de Namur	152
DO 930/124AS-48	Action urbanisme / développement durable (subsidé)	152
DO 930/124AU-48	Action urbanisme/ développement durable	152
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études	80

5. Rapport d'activités

5.1. Management du département

- suivi et mise en œuvre du PST de la Ville
- préparation des budgets et modifications budgétaires du DAU
- suivi et mise en œuvre du Programme stratégique interne au DAU
- optimisation de l'échange d'informations et de la transversalité au sein du DAU et avec les autres départements :
 - réunion bimensuelle de la cellule transversale du DAU : ~20 réunions
 - comité de gestion du DAU : 10 réunions
 - voyage d'études des responsables du DAU : Nantes
 - midis du DAU : 5 présentations
 - organisation de séances d'informations sur les grands projets à destination des agents communaux : 3
 - comité de direction : 15 réunions + 2 journées de formation Management + 1 mise au vert
- gestion des ressources humaines du DAU, valorisation des agents du DAU
 - procédure et recrutement : 3 agents
 - désignation d'un chef adjoint du DAU
 - organisation des services/missions (reprise gestion PSE, modification heures d'ouverture guichets, ...)
 - valorisation fonction expert-cadastre
 - suivi révision du cadre
 - évaluations 2 ans des chefs de service : 3
 - évaluations 6 mois des nouveaux agents : 2
 - supervision stage nomination : 1
 - motivation pour suivi cours RGB : 10 agents inscrits
- gestion de la logistique du DAU (mobilier, matériel informatique, logiciels, etc.)

5.2. Projets développement urbain

- requalification quartier de la Gare :
 - traitement permis gare des bus (enquête publique, octroi, recours)
 - traitement permis Omalius (enquête publique, octroi)
 - PCAR Léopold (finalisation étude, approbation définitive AGW)
 - centre commercial (décision consultation populaire, préparation, communication)
 - Bld. Mélot (schéma d'urbanisation Courgette)
 - participation au Comité de concertation Gare
 - mise en place Groupe dynamique urbaine
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) :
 - candidature Feder
 - Espace Confluence (esplanade, voiries, parking, port numérique)
 - passerelle Meuse
 - téléphérique (+ place M. Servais et esplanade Citadelle)
- requalification quartier Casernes :
 - ilot Rogier (contraintes urbanistiques)
 - procédure de marché désignation bureau experts Casernes
 - suivi dossier Palais de Justice
 - suivi dossier promotion terrain Régie foncière
- finalisation étude « requalification des espaces publics du nord de la Corbeille » et approbation, suivi pour Melot, Station, Gare, Borgnet
- suivi du projet « Houyoux » avec la Régie foncière et la Joie du Foyer + organisation de réunions publiques d'information et de participation
- réaffectation sites militaires désaffectés (Champion et Belgrade)
- patrimoine, rénovation et revitalisation urbaines, SAR :
 - certificat du Patrimoine (passerelle romantique Citadelle)
 - liquidation solde subside REVI Célestines (189.126 €)
 - dossier REVI Wasseige (325.000 €)
 - actualisation inventaire SAR (collaboration SPW)
- PCAR Bouge et P+R
 - suivi dossier PCAR, complément
 - étude PCAR (convention « in house » BEPN)
 - suivi dossier P+R
- valorisation et échange de terrains RF et DBa
- aide et préparation des Guides de bonnes pratiques en Aménagement urbain
- aide et préparation dossier Charges d'urbanisme
- participation au Comité technique pour la restructuration du réseau TEC (« Nam'in Move »)
- aide à la finalisation du contenu de la salle 1 du Centre du Visiteur de Terra Nova
- aide à la finalisation du RUE de Bellevue

- rapport technique sur les risques du sol et sous-sol dans le cadre du traitement d'une demande de permis par le service Aménagement du territoire (dossier Matexi, Bouge)
- mise en place de l'outil de suivi du Schéma de Structure (identification des indicateurs, début des traitements statistiques,...)

5.3. Aspects financiers développement urbain & Cadastre

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Mise à jour du tableau de bord financier du DAU	2
Proposition de modification de la taxe sur la délivrance des documents administratifs de l'Urbanisme et des Permis d'environnement	1
Détermination tarif pour isolation façades	1
Mise à jour convention de collaboration avec l'Administration du Cadastre	1
Demandes officielles d'extraits cadastraux	10
Recherches cadastrales	32
Expertises	73
Calcul de valeurs locatives	32
Calcul de valeurs vénale	23
Calcul valeur assurance	1
Calcul de valorisation comptable	2
Calcul de subsides en nature	13
Demandes d'avis	2
Transmis des infos liées aux permis vers le Cadastre	729
Suivi de travaux	18
Permis d'urbanisme	653
Permis uniques ou environnement	15
PV d'infractions urbanistiques	22
Permis de location	21
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2013	1.198
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2014	552
Divers (recherche de baux et d'actes authentiques, calcul de surface de commerces en vue de la division de l'espace public en terrasses extérieures, encodage des « annexes bleues » dans la base de données GLLU, demande de réévaluation du revenu cadastral pour 13 immeubles du GLLU)	

5.4. Communication développement urbain

- organisation de toute la communication autour du dossier Gare (rédaction d'un vade mecum à destination des partenaires publics, création d'une identité visuelle, bâches sur façades, cubes, maquettes, brochures, sites web, films, habillage d'un bus, expositions pour les enquêtes publiques) + participation à la rédaction du Namur Magazine, et plus particulièrement au feuillet « Roman de gare »
- organisation de séances d'information à destination des agents communaux, des commerçants, des riverains,... sur le dossier Gare-Casernes
- gestion et mise à jour site Internet « Namur reprend vie »
- réponses aux interpellations citoyennes faites via le site Internet

- mise en service du Pavillon de l'Aménagement urbain :
 - préparation, installation, inauguration
 - organisation de conférences et d'expositions
 - organisation de l'activité LEGO, Construis le futur
 - mise en place et gestion du site Internet + fusion avec le site « Namur reprend Vie » + création d'une cartographie interactive des projets
- suivi et mise en service outil Transcarto (avec GUN)
- préparation et participation au MIPIM
- participation à la rédaction du Namur Magazine, et plus particulièrement au feuillet « Roman de gare »
- actualisation du Film « Namur, Objectif 2020 »

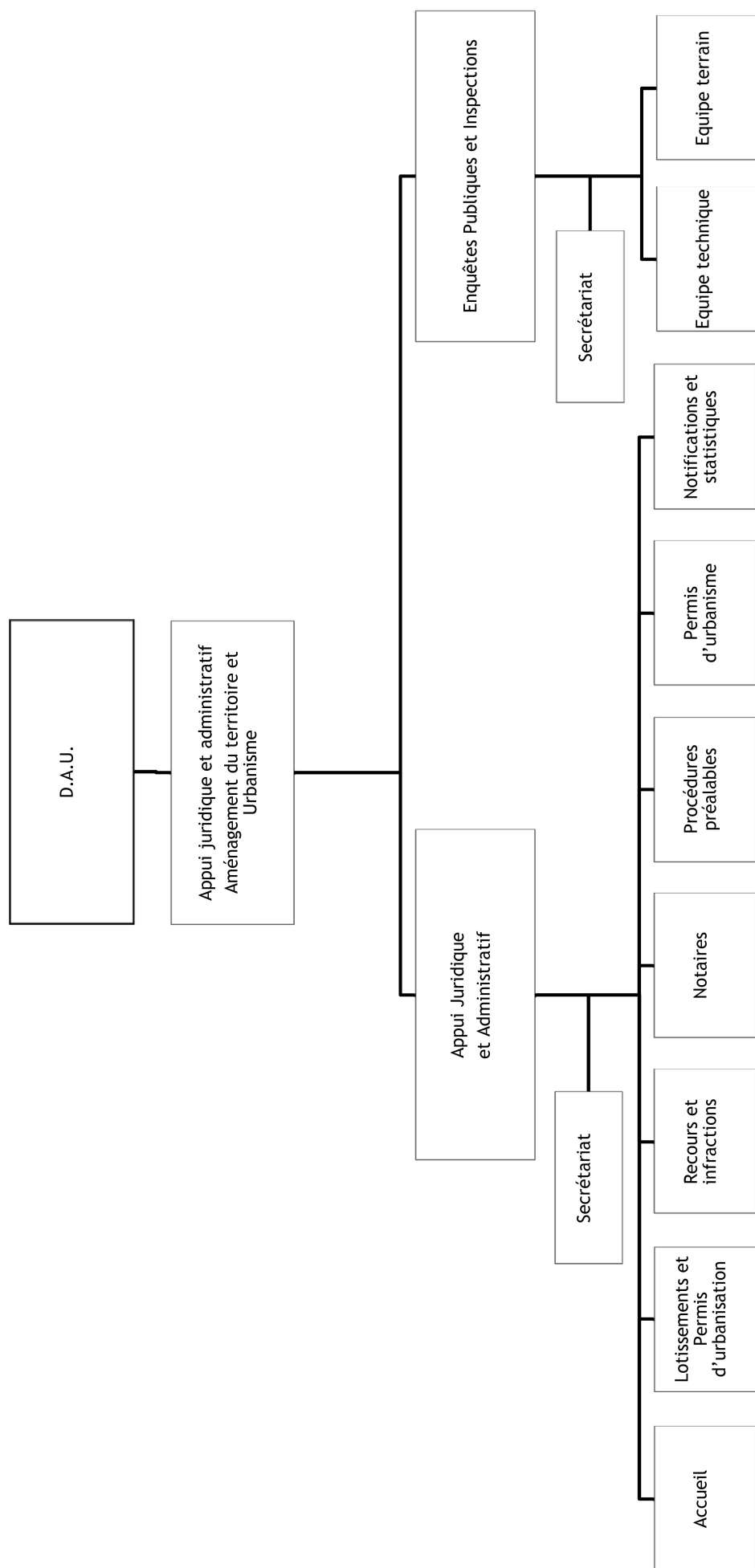
5.5. Projets Energie

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Gestion PEB et traitement des demandes de permis (suivi et coordination des procédures et réglementation avec le service Urbanisme)	
- Traitement des permis (dont 81% conformes à la législation en vigueur)	527
- Examen des Déclarations simplifiées PEB	363
- Examen des Engagements PEB	158
- Examen des Déclarations finales PEB	115
Gestion des demandes de primes énergétiques (chauffe-eau solaire)	24
Gestion et/ou suivi des dossiers UREBA pour la RF et la Citadelle	3
Aide à la réalisation du Bilan Carbone du territoire namurois	
Aide à la réalisation du PAED (Plan d'Actions Energie Durable)	
Sensibilisation du public aux politiques énergétiques :	
- Adhésion à la campagne « Engage »	
- Adhésion au réseau de villes « Energy Cities »	
- Organisation d'une journée de l'Energie (expo sur la campagne Engage, animations diverses sur le thème de l'Energie, goûter local et de saison, conférence sur les changements climatiques, ...)	
- projet pilote de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des agents communaux (« Les 30 gestes Energie »)	
- Accompagnement des écoles participant au concours Ecoles Zero Watt	
- Campagne d'information « Osez comparer » (SPF Economie)	

5.6. Divers

- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur
- Accueil et suivi d'un stagiaire en 2^e Master en Sciences géographiques de l'Université de Liège (durée du stage : 1 mois)
- Intervention dans le cadre d'une formation IFE « Quels sont les dispositifs mis en place pour favoriser le développement commercial ? »

APPUI
ADMINISTRATIF
&
JURIDIQUE



1. Composition du service

Le service Appui juridique et administratif est composé de 22 agents, dont :

- 1 Chef de service
- 2 adjoints au Chef de service
- 15 agents administratifs
- 2 ouvriers
- 2 agents techniques

2. Missions permanentes

Ce service assure l'appui juridique et administratif des services techniques de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à savoir :

- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Urbanisme (demandes de permis d'urbanisme, de certificats d'urbanisme n°1 et n°2, déclarations urbanistiques préalables, avis de principe, informations notariales, divisions de biens, renseignements urbanistiques divers, permis unique à dominante urbanistique et permis d'urbanisation de < 10 lots)
- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Aménagement du territoire (demandes d'avis préalables, de permis d'urbanisation > 10 lots, de permis d'urbanisme de constructions groupées, de permis de lotir, de permis unique à dominante Aménagement du territoire et de permis socio-économiques), ainsi que tous les dossiers liés aux outils traités techniquement par le service Aménagement du territoire.

Il gère également :

- l'organisation des enquêtes publiques (planning, organisation pratique, distribution toutes-boîtes, affichage, etc.)
- les bases de données statistiques et cartographiques des services liés, dont certaines à envoyer régulièrement au Ministère des Affaires économiques
- les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte
- les arrêtés pour monuments et sites classés

Enfin, le service s'exprime également dans les missions suivantes :

- les constats et la gestion des infractions urbanistiques
- le suivi juridique de tous types de recours organisés par le CWATUPE

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- préparation des dossiers Collège/Conseil pour l'ensemble de ces points (rédaction, compilation des avis techniques demandés, mise en forme, gestion dans le logiciel ad hoc (Plone Meeting), copies, dépôt et contact avec les cellules Collège/Conseil à la Direction générale, récupération des dossiers, suivi, notification, transfert info pour facturation vers le DGF, etc.)
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h et 13h30 à 16h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives aux services Aménagement du territoire et Urbanisme :
 - organisation pratique (calendrier, planning, réservation, affichage, toutes-boîtes)
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent technique)

3. Programme de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service AJA-ATU sont :

- Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)
- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, etc.).

4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 930/122CC-05	Jetons présence CCATM	152
DO 930/124CC-02	Fonctionnement CCATM	152
DO 930/124-02	Fonctionnement Urbanisme et Aménagement du territoire	152
RO 930/465CA-01	Subvention CATU	151
RO 930/465CC-01	Subvention CCATM	151
DE 930/733-51	Honoraires études Urbanisme et aménagement du territoire	80

5. Rapport d'activités

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Urbanisme (voir détails dans le chapitre consacré au service Urbanisme)	4.059
Dossiers traités pour le service technique Aménagement du territoire (voir détails dans le chapitre consacré au service Aménagement du territoire)	60
Enquêtes publiques traitées (et pour lesquelles ont été effectuées : 432 distributions, soit 49.452 toutes-boîtes ; 456 distributions (autres matières), soit 27.887 toutes-boîtes ; 372 certificats de publication)	266
- pour le service Urbanisme	217
- pour le service Aménagement du territoire	4
- pour le service Permis d'environnement	45
Dossiers statistiques envoyés au Ministère des Affaires économiques	193
Dossiers de demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte traitées	3
Arrêté de classement Monuments & Sites	1
Infractions urbanistiques	
- contrôles de chantiers réalisés	316
- procès-verbaux dressés	44
- mises en demeure rédigées	30
Recours organisés par le CWATUPE	
- saisine par le Fonctionnaire délégué	0

Demandes traitées	Nombre de dossiers
- recours auprès du GW	36
Recours au Conseil d'Etat	22
Total	5.030

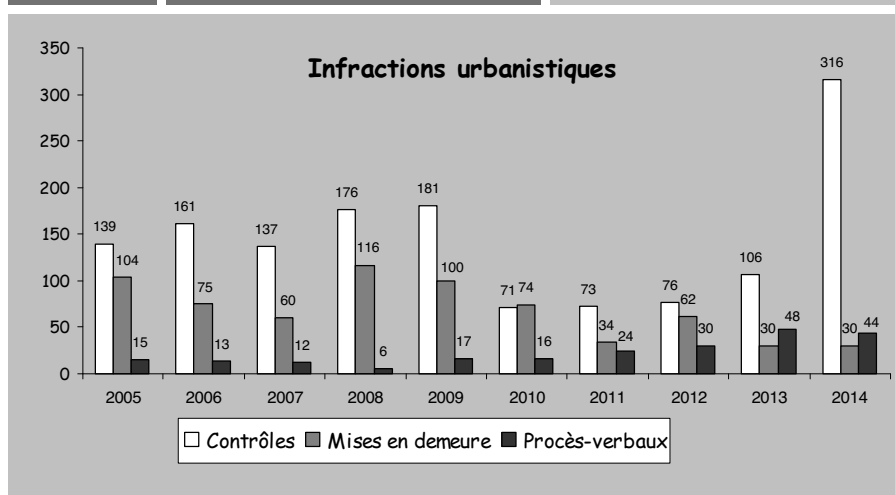
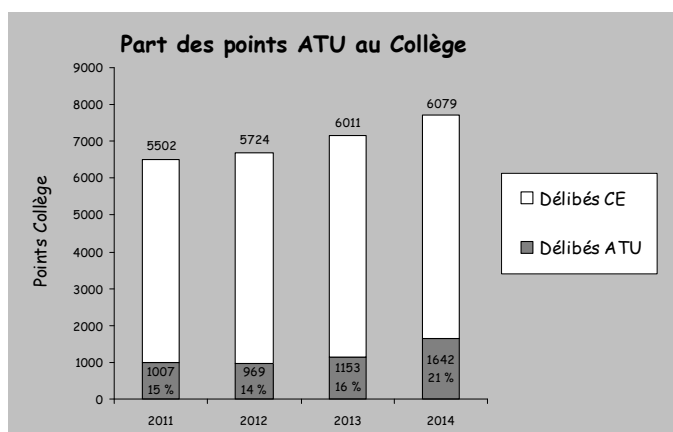
En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les nombreuses réponses faites par mail ou par téléphone) :

- 14 personnes en moyenne ont été reçues par jour au guichet d'accueil, selon un comptage réalisé sur trois mois

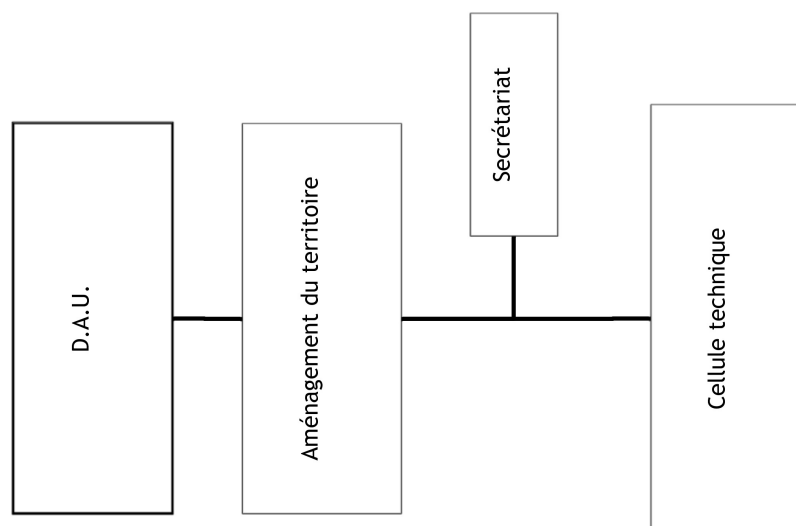
En termes de délibérations déposées au Collège et au Conseil :

- 1.642 points ont été déposés en Collège sur l'année, soit une moyenne de 34 points sur 161 points par Collège (21 %)
- 16 points ont été déposés en Conseil sur l'année (10 AT et 6 URB), soit une moyenne de 1,6 point sur 114 points par Conseil (1,4 %)

Indicateurs clés du service :



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



1. Composition du service

Le service Aménagement du territoire est composé de 6 agents, dont :

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au chef de service
- 1 administratif
- 3 techniciens

2. Missions permanentes

Le service Aménagement du territoire vise à optimiser l'aménagement de la commune de Namur, en s'appuyant sur différents outils urbanistiques, existant, à instaurer ou à abroger, à valeur réglementaire ou indicative. Il est chargé de concevoir lui-même ces outils (ponctuellement), d'encadrer leur conception par des bureaux agréés et/ou d'émettre un avis.

Il analyse les projets et délivre des conseils avisés et pointus, préalablement au dépôt des permis (voir ci-après), tant pour les promoteurs privés que pour les pouvoirs publics.

Il assure la gestion technique des dossiers suivants :

- avis préalables (AP)
- permis d'urbanisation (PUR), seuls les > 10 lots depuis le 1er/01/2014
- suivi des dossiers de permis de lotir (PL - abrogés en 01/2010, remplacés par les PUR)
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante aménagement du territoire
- permis uniques (PUN) à dominante aménagement du territoire
- permis socio-économiques (PSE) (depuis 10/2014)
- futures demandes de permis d'implantations commerciales (PIC) et permis unique intégré (PUI : PIC + PU ou PE) (à venir, en 2015)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les t types de dossiers précités ci-dessus
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - bureaux (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques (EP) relatives au service
- permanence (moyenne de 15 à 30 jours/enquête, avec un agent administratif)
- élaboration des synthèses des réclamations
- analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponses circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'aménagement du territoire à la CCATM et en commissions

Par ailleurs, un agent du service est désigné comme Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme. Il assiste aux formations requises et rédige annuellement un rapport de mission. Il gère également le dossier de sa subvention (24.000 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Aménagement du territoire sont :

- Schéma de structure communal (SSC)

- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlements généraux d'urbanisme, Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, les SAR, RUE, guides de bonnes pratiques sur différents thèmes etc.)

4. **Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. **Rapport d'activités**

En 2014, 60 dossiers ont été traités par le service, dont :

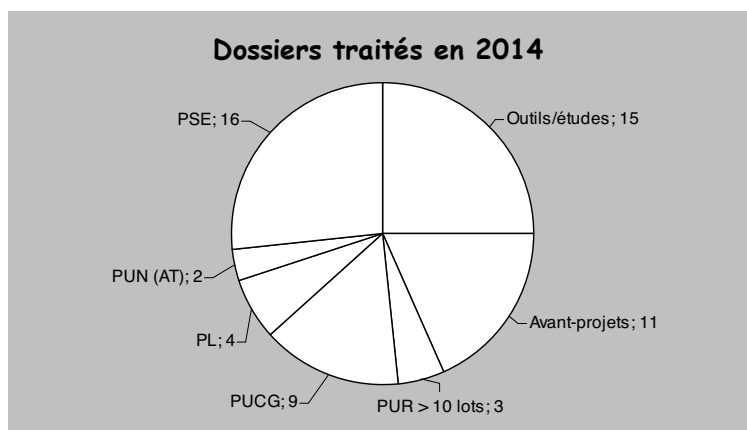
Demandes traitées	Nombre de dossiers
Outils/études (dossiers)	15
- Dossiers de PCA (6 abrogés)	6
- PCAR	2
➤ PCAR Square Léopold (abouti)	
➤ PCAR Bouge (en cours)	
- Outil de suivi du SSC (en cours)	1
- RUE Belle-Vue (abouti)	1
- Quartier en transition (en cours)	1
- Extension Ecolys (abouti)	1
- SAR Magondaux (abouti)	1
- Révision du SDER (pour le SPW, abouti)	1
- Inventaire SAR (pour le SPW, abouti)	1
Avis préalable (avant-projets)	11
- sans passage au Collège communal	8
- avec passage au Collège communal	3
Permis d'Urbanisation (PUR) > 10 lots	3
Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées (PUCG)	9
Permis de lotir (PL)	4
PUN à dominante aménagement du territoire	2
Permis Socio-économiques	16
Total	60

En termes de conseils préalables et d'études de projets, 45 dossiers ont été traités (points 2 à 7), dont 43 privés (96%) et 2 publics (4%).

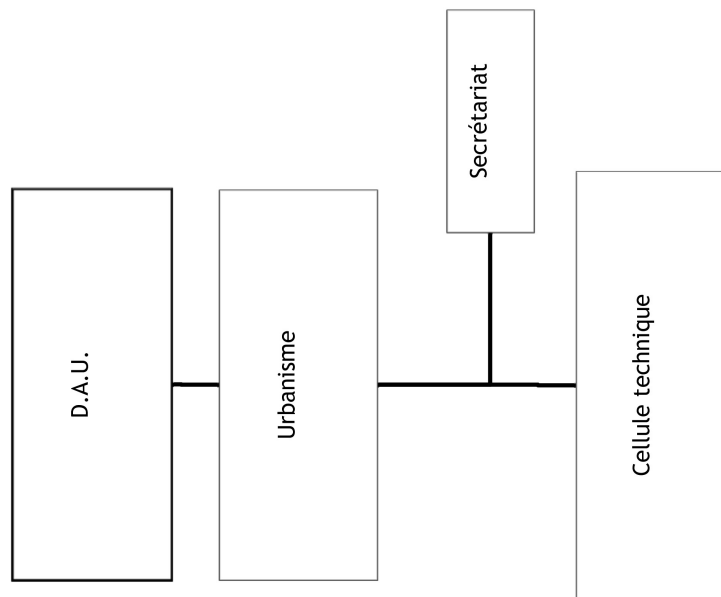
En marge de ces dossiers, le service a traité 4 enquêtes publiques (synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

Le service a présenté 6 dossiers en CCATM.

Indicateurs clés du service :



URBANISME



1. Composition du service

Le service Urbanisme est composé de 7 agents, dont :

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 1 agent administratif
- 5 agents techniciens

2. Missions permanentes

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers suivants :

- permis d'urbanisme (PU)
- certificat d'urbanisme n° 1 (CU1)
- certificat d'urbanisme n° 2 (CU2)
- déclarations urbanistiques préalables
- avis de principe
- informations notariales
- divisions de biens
- renseignements urbanistiques divers
- permis uniques (PUN) à dominante urbanistique
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique
- permis d'urbanisation (PUR) de < 10 lots (depuis le 01/01/2014)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les onze types de dossiers précités,
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives au service :
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent administratif) (y compris tous les PUR et PUCG)
 - élaboration des synthèses des réclamations (y compris tous les PUR et PUCG)
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses

Par ailleurs, un agent du service a été désigné en 2014 pour assurer le secrétariat de la CCATM et gérer le dossier de sa subvention (6.000 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Urbanisme sont :

- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)

- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- Autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, etc.)

4. **Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. **Rapport d'activités**

En 2014, 4.059 dossiers ont été traités par le service, dont :

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Permis d'urbanisme (PU)	934
- PU accordés	778 (83 %)
- PU refusés	156 (17 %)
Détail pour les permis accordés	
- Nouvelles constructions	171
- Transformations	400
- Démolitions	32
- Modifications de relief	3
- Abattages d'arbres	27
- Enseignes	38
- Procédure art.127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	107
Détail pour les permis refusés	
- Délivrés par le Collège communal	147
- Procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	9
Certificat d'urbanisme n°1 (CU1)	79
Certificat d'urbanisme n°2 (CU2)	10
Déclarations urbanistiques préalables	72
Avis de principe	62
Informations notariales	2.480
Divisions de biens	137
Renseignements urbanistiques divers	261
Permis unique (PUN) à dominante urbanistique	19
Permis d'urbanisation (PUR) < 10 lots	5
Total	4.059

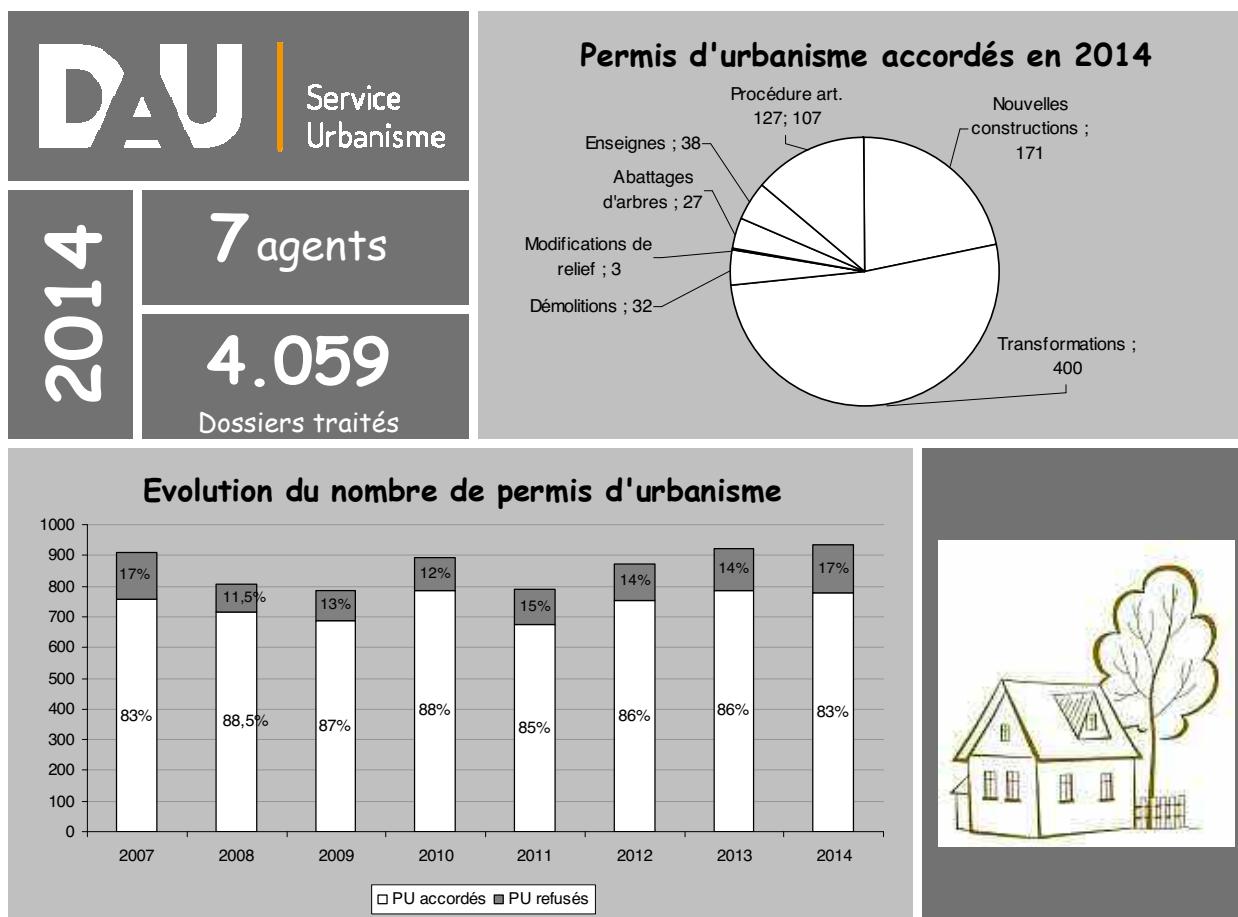
En marge de ces dossiers, le service a traité 217 enquêtes publiques (permanence, synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

La CCATM s'est réunie 8 fois, et a remis 10 avis, dont 6 en Aménagement du territoire, 3 en Urbanisme et 1 en Mobilité.

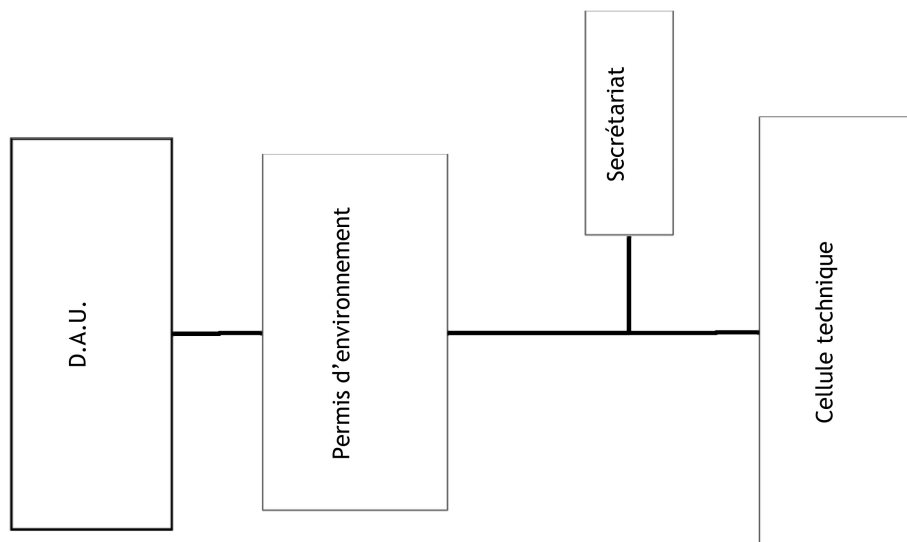
En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les nombreuses réponses faites par mail ou par téléphone) :

- 15,5 personnes en moyenne ont été reçues par demi-jour aux guichets, selon un comptage réalisé sur trois mois
- 747 personnes ont été reçues, sur rendez-vous, par les architectes du service (deux architectes en 2014)

Indicateurs clés du service :



PERMIS D'ENVIRONNEMENT



1. Composition du service

Le service Permis d'environnement est composé de 4 agents, dont :

- 1 Chef de service détaché dans un cabinet scabinal
- 1 Chef de service f.f.
- 1 technicien
- 1 agent administratif

2. Missions permanentes

Le service Permis d'environnement assure la gestion administrative et/ou technique des dossiers suivants :

- Permis d'environnement (PE - classes 1 & 2)
- Permis uniques (PUN - classes 1 & 2)
- Déclarations environnementales (DE - classe 3)
- Suivi des anciens dossiers RGPT
- Projets d'assainissement de terrains pollués

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- gestion des procédures administratives relatives aux demandes de permis (PE et PUN) :
 - organisation, présence et suivi des réunions de consultation du public préalables au dépôt des demandes de permis de classe 1
 - transmis des demandes de permis au SPW pour analyse complétude (demande éventuelle de compléments)
 - demande d'avis en interne
 - élaboration de tous dossiers Collège-Conseil
 - notification au demandeur et aux Fonctionnaires technique et délégué
- organisation et suivi (affichage, permanence et élaboration des synthèses des réclamations) des enquêtes publiques (EP) environnementales :
 - classiques (PE et PUN)
 - autres : régionales (ex. Feder, Air Climat, Eolienne), fédérales (ex. Nucléaire) et pour les cours d'eau non navigables
- constats et suivi des infractions environnementales, avec le SPW/DGO.3
- consultation du public pour les recours sur les permis, traités par le SPW/DGO.3
- contacts et informations aux demandeurs : citoyens et professionnels – libre, sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, gestion des plaintes et infractions, etc.
- visites de terrain (conseils aux demandeurs et constats d'infractions environnementales)
- présentation de dossiers ou accompagnement d'auteurs de projets, en CCATM et en commissions diverses

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Permis d'environnement sont :

- Code de l'Environnement,
- Code de l'Eau,
- Arrêtés et décrets y relatifs (Gestion des Sols, etc.).

4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

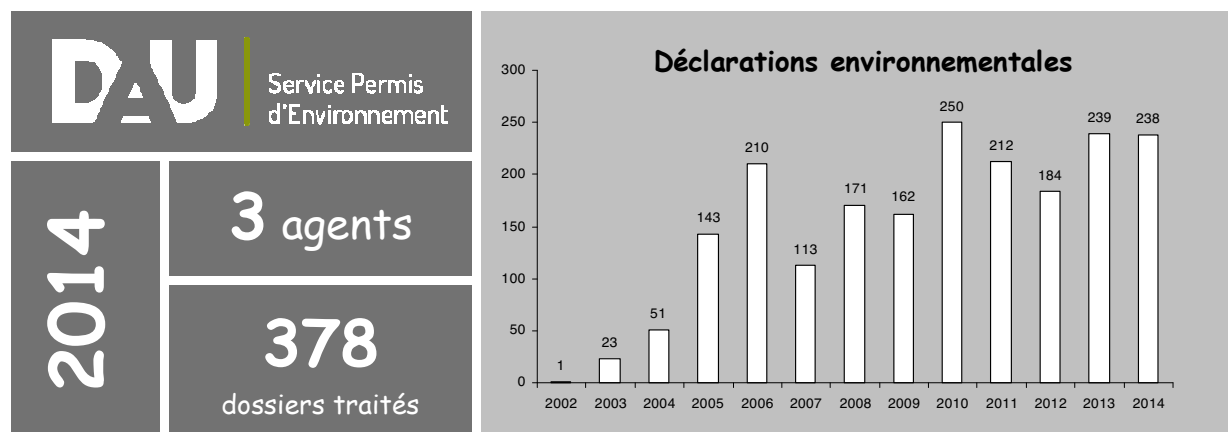
La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. Rapport d'activités

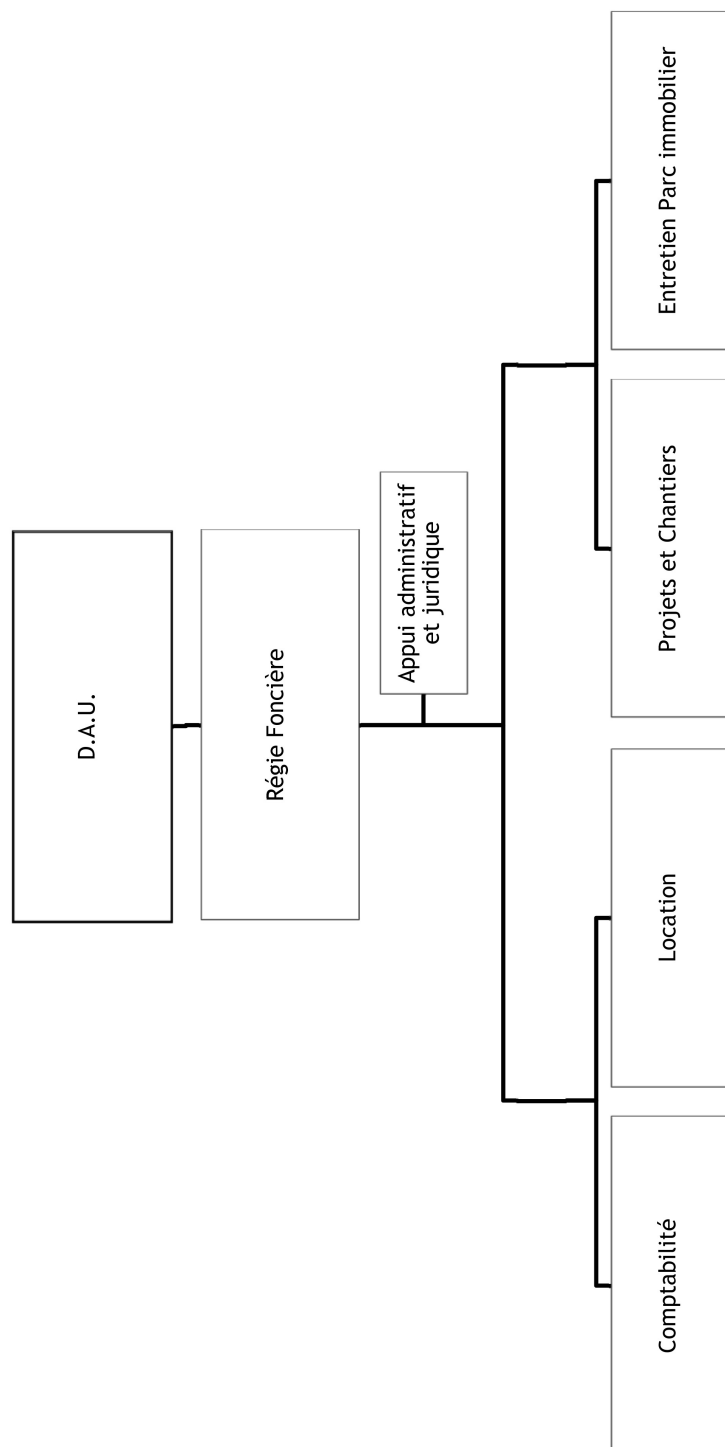
En 2014, 378 dossiers ont été traités par le service, dont :

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Permis d'environnement	37
– PE introduits en 2014 et non-finalisés	5
– PE octroyés	31
– PE refusés	1
Permis unique	31
– PUN introduits en 2014 et non-finalisés	8
– PUN octroyés	17
– PUN refusés	4
– PUN abandonnés	2
Déclarations environnementales	238
Enquêtes publiques	45
– PE	15
– PUN	24
– Assainissement	1
– Régionales et Fédérales	5
Recours	6
Assainissement de terrain pollué	1
Consultation du public avant l'introduction d'un permis d'environnement de classe 1	1
Plaintes traitées	19
Total	378

Indicateurs clés du service :



REGIE FONCIERE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1ETP)
- 8 agents administratifs (6 + 3/10 ETP)
- 3 techniciens (3 ETP)
- 2 ouvriers (2 ETP)

2. Missions permanentes

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés.

- gestion du patrimoine immobilier de la Régie foncière : ~310 locations dont ~180 logements conventionnés et non-conventionnés (moyens et sociaux (transit, insertion et urgence)), + parkings + terrains, 1 taverne + Caméo + Casino + abri de nuit
 - gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc.)
 - entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc.)
 - gestion de l'entretien confié à des tiers (marchés publics) et suivi de chantiers
- gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du Schéma de structure
- gestion des marchés publics lancés par la Régie foncière et contacts avec la Tutelle (~50 dossiers/an)
- gestion des subventions (rénovation et revitalisation urbaines, SAR, etc.)
- gestion des dossiers de projets immobiliers (~100 dossiers/an)
- gestion des finances de la Régie (comptabilité et trésorerie)

3. Programmes de subsistance

- Schéma de structure
- Schémas Directeurs d'Aménagement Durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- Plan de gestion sur 5 ans, la Régie est soumise au CRAC
- Législations relatives aux subventions Revitalisation et Rénovation urbaines
- Plan d'ancrage communal
- Législations relatives au logement

4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Afin de préserver un timing réaliste dans la réalisation des ventes de biens et des plus-values liées aux investissements programmés par des opérations de type PPP sans provoquer de retard dans les chantiers projetés, il sera fait recours à la technique du crédit pont (ou de soudure). Celle-ci présente l'avantage de ne produire que des charges en intérêts au demeurant faibles puisque calculées sur base de taux court terme. A cet effet, la Régie fera appel au programme d'émission de Billets de Trésorerie de la Ville.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant « cinq axes » reprenant l'essentiel de ses objectifs. Pour une gestion plus aisée, l'axe 3 a été supprimé, ce dernier constituant une réserve foncière au même titre que l'axe 4. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes dont la synthèse est présentée en fin d'exposé.

Les articles budgétaires correspondent aux actions menées au cours de l'année civile.

Budget ordinaire après MB 1/2014					
Recettes			Dépenses		
Libellé		Prévu en 2014	Libellé		Prévu en 2014
Axe 1 - Programme de subsistance		21.947,16 €	Axe 1 - Programme de subsistance		724.830,16 €
Axe 2 - Offre de logements		1.678.080,00 €	Axe 2 - Offre de logements		1.427.099,27 €
Axe 3/4 - Constitution et gestion de réserves foncières		200.140,00 €	Axe 4 - Constitution et gestion de réserves foncières		231.128,84 €
Axe 5 - Contribution aux équipements urbains		379.330,52 €	Axe 5 - Contribution aux équipements urbains		201.510,75 €
Axe 6 - Offre de bâtiments et terrains à but économique et social		9.065.970,00 €	Axe 6 - Offre de bâtiments et terrains à but économique et social		8.563.627,72 €
Total		11.343.467,68 €	Total		11.148.196,74 €
Budget extraordinaire					
Recettes			Dépenses		
Article	Libellé	Réalisé	Article	Libellé	Réalisé
0. Immobilisé propre à usage général			0. Immobilisé propre à usage général		
922/96100/51	Acquisitions servant à usage général - Emprunts	0,00 €	922/74400/51	Acquisitions servant à usage général	0,00 €
922/96100/52	Mobilier de bureau - Emprunts	0,00 €	922/74100/51	Mobilier de bureau	0,00 €
922/96100/53	Matériel de bureau - Emprunts	0,00 €	922/74200/98	Matériel de bureau	5.000,00 €
922/96100/54	Outillage à usage général Emprunts	0,00 €	922/74400/52	Outillage à usage général	2.500,00 €
922/96100/55	Investissements divers Emprunts	0,00 €	922/74900/98	Investissements divers	0,00 €
Total		0,00 €	Total		7.500,00€

5. Rapport d'activités

5.1. Axe 1 - Programme de subsistance

L'axe 1 comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir :

- masse salariale totale
- entretien
- location de bureaux
- matériel de bureau et divers
- locations effectivement reversées à la Ville pour les droits de chasse (sur les 324ha 43a 76ca de parcelles soumises au régime forestier, la Régie foncière loue 244 ha 57 a 10 ca de chasse pour la Ville).

5.2. Axe 2 – Offre de logements

5.2.1. Travaux

- la Régie a poursuivi l'entretien courant de ses immeubles et leurs abords
- le marché de renouvellement de la chaufferie des immeubles 107 et 109 rue des Brasseurs a été attribué fin 2013. Les travaux ont été terminés mi 2014
- les travaux d'isolation des combles du 172 rue des Brasseurs ont été réalisés
- la rénovation du bâtiment rue de l'Institut à Bouge a été engagée. La fin des travaux est prévue pour début 2015
- les travaux d'isolation des murs extérieurs ont été réalisés sur le bâtiment au Parc des Sources
- le remplacement d'une chaudière murale a été opéré rue des Frênes.

5.2.2. Etudes/projets

- site des anciens abattoirs de Bomel : PPP de +/- 50 logements. Le permis a été octroyé en décembre 2013.
- site des anciens abattoirs de Bomel : Les études pour l'aménagement des abords ont été lancées dans le cadre d'une revitalisation urbaine. L'auteur de projet a été désigné et la demande de reconnaissance a été déposée.
- poursuite des audits énergétiques et réalisation des certificats PEB des logements. Un subside UREBA exceptionnel a été octroyé pour des travaux d'amélioration énergétique relatifs à la rénovation de chaufferies et au remplacement de châssis rue des Brasseurs.

5.2.3. Entretien

- des marchés de service ont été attribués pour l'entretien des chauffages, des sanitaires, des toitures, le renouvellement des cuisines, ...
- un marché de service a été attribué pour le renouvellement de la chaufferie d'un immeuble au Parc des Sources

5.2.4. Locations

- logements : 180 logements
- progressivement, les loyers seront réévalués pour diminuer l'écart constaté trop important avec le secteur privé tout en le maintenant en deçà d'environ 15% afin de ne pas participer au gonflement de la bulle immobilière. Cette progression des loyers sera compensée par la poursuite des travaux d'amélioration énergétique
- un service de garde a été créé

5.3. Axe 3 – Offre de terrains à bâtir

Les activités de l'axe 3 étaient redondantes avec celle de l'axe 4. Il est apparu plus cohérent de supprimer cet axe et de regrouper les sites des axes 3 et 4.

5.4. Axe 4 – Constitution et gestion de réserves foncières

5.4.1. Achat/Vente

- aucune vente n'a été concrétisée
- l'acquisition d'un terrain chaussée de Perwez a été initiée via le CAI. Cet achat se concrétisera en 2015 pour la réalisation d'une rampe d'accès au Ravel

5.4.2. Projet et réalisation

- PPP (Partenariat Public Privé) sur les parcelles du Chemin des Pêcheurs à Jambes: Les permis d'urbanisme pour un projet de 6 habitations passives ont été déposés en août 2012. La renonciation en droit d'accession court jusqu'en juin 2015
- projet d'urbanisation de 24 parcelles sur le site du Plateau de Belle-vue. La voirie nécessaire a été réalisée en 2013 par le DVP pour desservir l'école et la crèche et le marché de service pour la demande de permis d'urbanisation a été lancé en début 2014
- 3 projets d'urbanisation ont été initiés pour des parcelles situées rue Denison à Belgrade, rue des Chardonnerets à Bouge et rue Rangnet à Marche-les-Dames via un marché de service attribué début 2014

5.4.3. Etudes et travaux

- réalisation d'un R.U.E. (Rapport Urbanistique et Environnemental) pour la mise en œuvre de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) du Plateau de Belle Vue à Jambes. La déclaration environnementale a été approuvée le 19/12/ 2014. Son entrée en vigueur est prévue début 2015
- Belle-Vue : les équipements de la voirie de desserte de l'école et de la crèche communale se sont clôturés courant 2014

5.4.4. Locations

- la Régie foncière loue des parcelles de terrains à des particuliers et organise la vente de fourrages sur les terrains non occupés

5.5. Axe 5 – Contribution aux équipements urbains

5.5.1. Entretien

- frais et charges de copropriétés
- entretien général des bâtiments

5.5.2. Locations

La Régie foncière est propriétaire de parkings qu'elle met en location :

- en site propre : 26
- en copropriété : 67

5.6. Axe 6 – Offre de bâtiments et terrains à but économique et social

5.6.1. Projets

- rénovation du complexe cinématographique du Caméo, marché « Concept & build » : l'adjudicataire a été désigné. Les études ont débuté en novembre 2013 et les permis ont été déposés début 2014.

5.6.2. Travaux

- anciens abattoirs rue Piret Pauchet : SAR, Marché « Concept & Build » pour la rénovation du bâtiment central a été attribué le 29/06/2012 pour se terminer le 04/02/2014
- la première phase des travaux du Caméo a été lancée début 2014. La fin des travaux est estimée pour fin 2015

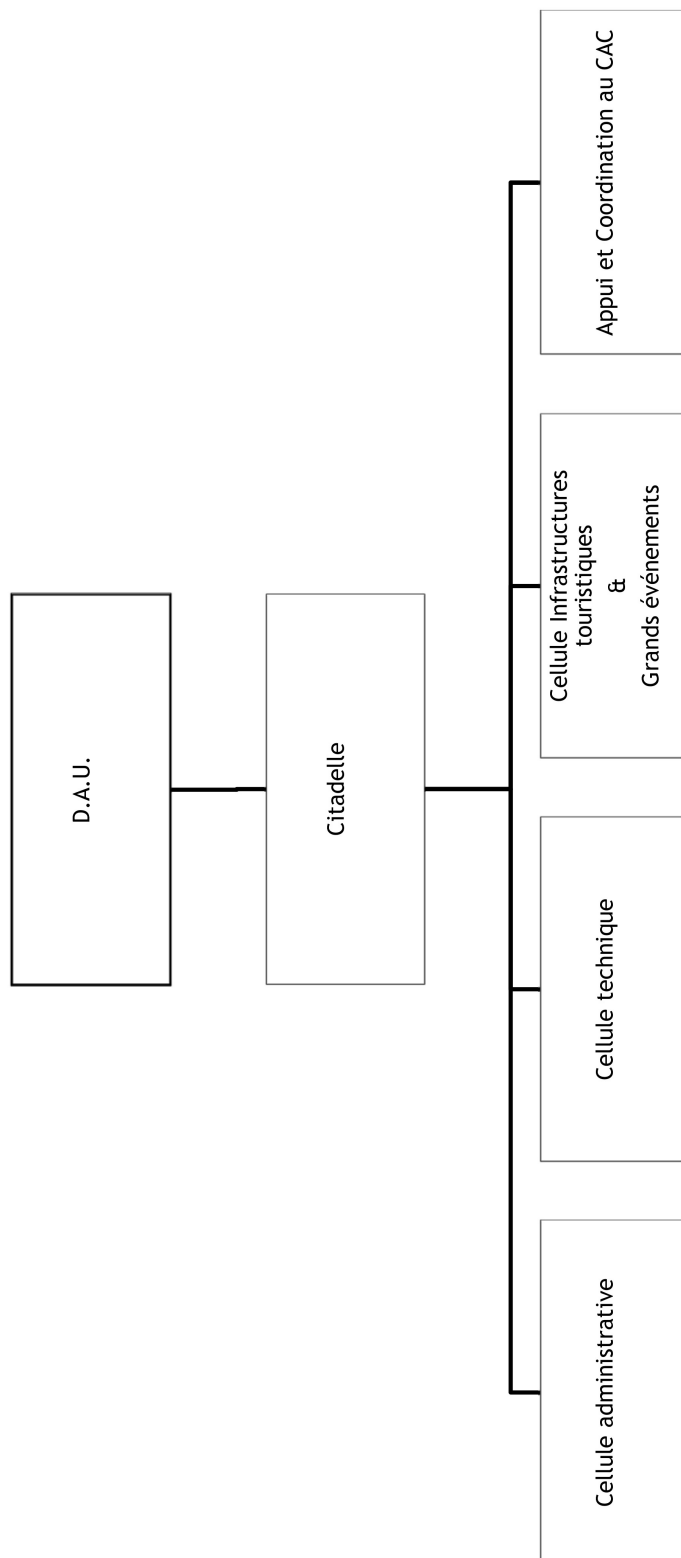
5.6.3. Locations/conventions

- occupation et exploitation du complexe cinématographique du Caméo sous forme de concession de service public : le concessionnaire a été désigné

5.6.4. Casino

En vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier autour de l'exploitation du Casino, un droit de superficie sur le site complet des bâtiments de l'Hôtel Beauregard et du Casino et du bâtiment « Hobé » a été concédé.

CITADELLE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1 ETP)
- 1 Chef de service adjoint (1 ETP)
- 4 agents administratifs (3+4/5 ETP)
- 2 agents techniques (2 ETP)
- 7 ouvriers

2. Missions permanentes

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir :

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié + « Café de Panorama », « Belvédère », « Chalet ardennais » et « ancien tennis couvert »)
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaires, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir :
- la conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
- la coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
- la gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
- l'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et les demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal

3. Programmes de subsistance

- Arrêtés de classement (Site, Monument et Patrimoine exceptionnel)
- Convention Ville – CAC (fixe le cadre de collaboration entre la Ville et le CAC)
- Statuts du CAC (fixe le cadre de travail des agents mis à disposition pour coordonner la CAC)
- Programme annuel d'activité de la Citadelle (Ville + CAC), approuvé chaque fin d'année par le Conseil
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)

4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel	74
522/123-16	Réception et Représentation	74
522/124CI-06	Citadelle Frais de fonctionnement - Prestations de Tiers	74
522/124CA-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Animations – Promotion	74
522/124CI-48	Citadelle Frais de fonctionnement -Travaux	74
563/332AC-02	Subside Convention C.A.C.	76
522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle	73

Article	Intitulé	Budget page
522/163CI-01	Loyers Divers Citadelle	73
522/465CI-01	Subventions Citadelle	73
124/724CI-60	Travaux Divers Citadelle	22
124/733CI-51	Honoraires Citadelle	22

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule administrative

Perception des loyers et charges dus par les locataires et occupants de locaux et de bâtiments à la Citadelle de Namur. Total droits constatés : 30.252,81 € (RO 522/163CI-01)

5.1.1. Contrats de prêts à usage ou commodats

- nouveau contrat de prêt à usage portant sur l'ancienne gare d'arrivée du téléphérique en faveur de l'asbl Panama pour une durée de 5 ans à dater du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019
- nouveau contrat de prêt à usage portant sur des locaux au Hangar aux Affuts en faveur de l'asbl « Bataillon des Canaris de Dumonceau et Etat-Major de Vander Mersch » pour une durée d'un an à dater du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015

5.1.2. Contrats de bail

- bail emphytéotique portant sur l'ancien corps de garde dans le fossé du château comtal en faveur d'ORES
- avenant n° 2 au contrat de bail du Café du Panorama

5.1.3. Concessions

Un nouveau contrat, de concession cette fois, a été conclu avec la s.a. Parfumerie Guy Delforge, portant sur l'ancien laboratoire d'artillerie et le souterrain voisin, pour une durée de 20 ans à dater du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2034.

5.1.4. Autres

Néant.

5.2. Cellules administrative et technique

Préparation, attribution, mise en œuvre et décompte de marchés de travaux, de fournitures et de services, engagés sur le budget extraordinaire.

5.2.1. Attributions de marchés

DEO 124/724CI-60 20140009 "Travaux Citadelle"

Les marchés de travaux suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
CSC n° SC 97 – Restauration de la muraille 2A	288.670,49 €
CSC n° SC 109 – Restauration de la muraille 41	525.923,22 €
CSC n° SC 110 – Aménagement du self et de la buvette de Terra Nova	157.610,86 €

Descriptif	Montant
CSC n° SC 114 – Conception et réalisation de la rénovation de la conciergerie de Poterne	247.018,34 €
CSC n° SC 116 – Fourniture et pose d'une signalétique touristique	445.344,19 €
CSC n° SC 114 – Requalification des abords de la caserne de Terra Nova	725.971,83 €
Total	2.390.538,93 €

DEO 124/733CI-51 20140010 « Honoraires Citadelle »

Les marchés de services suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
CSC n° SC 111 – Auteur de projet Grands Souterrains	81.585,03 €
CSC n° SC 113 – Auteur de projet Tour du Guetteur	19.999,85 €
Total	101.584,88 €

DEO 124/743CI-98 20140106 « Achats de véhicules spéciaux et divers »

Les marchés de fournitures suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
CSC n° SC 115 - Acquisition motrice train touristique	120.395,00 €

5.2.2. Avenants, dépenses supplémentaires, extensions de mission et approbations de phases

DEO 124/724CI-60-2008

- murailles entre la Tour Joyeuse et le Bonnet de Prêtre (CSC n° SC B 1601) : avenant n°1 : + 42.210,17 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2010

- Porte de Médiane (CSC n° SC 44) : avenant n°1 : + 18.323,99€ TVAC
- Porte de Médiane (CSC n° SC 44) : avenant n°2 : + 5.796,19€ TVAC
- Porte de Médiane (CSC n° SC 44) : avenant n°3 : + 19.257,67 € TVAC
- Porte de Médiane (CSC n° SC 44) : dépenses supplémentaires et révisions : + 350.400 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2011

- conciergerie de Terra Nova (CSC n° SC 5) : avenant n° 2 : + 50.633,37 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2012

- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°1 : + 12.718,46 € TVAC.
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°2 : + 9.831,25 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°3 : + 38.023,46 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°4 : + 13.650,35 € TVAC

- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°5 : + 815,47 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°6 : 13.789,11 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°7 : + 3.150,84 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°8 : + 4.530,24 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 1 (gros oeuvres) – Avenant n°9 : + 9.456,79 € TVAC
- caserne de Terra Nova - Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 2 (menuiseries) – Avenant n°1 : + 4.180,77 € TVAC
- caserne de Terra Nova - Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 2 (menuiseries) – Avenant n°2 : + 7.285,11 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 3 (sanitaires – HVAC) – Avenant n°1 : + 77.924,69 € TVAC.
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 3 (sanitaires – HVAC) – Avenant n°2 : + 0 €
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 4 (électricité) – Avenant n°1 : + 3.758,47 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 4 (électricité) – Avenant n°2 : + 7.834,47 € TVAC
- caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 4 (électricité) – Avenant n°3 : + 5.121,81 € TVAC
- Caserne de Terra Nova – Gros œuvre et techniques spéciales (CSC n° SC 83) – Lot 4 (électricité) – Avenant n°4 : - 2.835,66 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2013

- muraille 3KLM (CSC n° SC 99) – Avenant n°1 : + 12.852,38 € TVAC
- muraille 3KLM (CSC n° SC 99) – Avenant n°2 : - 39.819,22 € TVAC
- muraille 3 KLM (CSC n° SC 99) – Avenant n°3 : + 14.031,31 € TVAC
- restauration des Tour Joyeuse et César (CSC n° SC 96) – Avenant n°1 et dépassement QP : + 10.570,95 € TVAC

DEO 124/733CI-51/2008

- auteur de projet restauration des Tours Joyeuse et César : approbation phase 4 « adjudication » au montant de 2.666,20 € TVAC

DEO 124/733CI-51 2012

- fiche d'Etat sanitaire des souterrains : Approbation de la phase 4 au montant de 3.471,49 € TVAC

DEO 124/733CI-51 2011

- anglées Grands Fossés : Engagement complémentaire de 44.292,04 € TVAC vu montant de l'adjudication.
- anglées Grands Fossés : approbation phase 4 « adjudication » au montant de 5.396,90 € TVAC.

- extension de mission d'études des techniques spéciales et stabilité pour la caserne de Terra Nova (CSC n° SC 58) : + 5.429,52 € TVAC

5.2.3. Décomptes finaux et clôtures de marchés

DEO 124/724CI-60-2009

- café du Panorama – Renouvellement plancher en béton (CSC n° SC 30) au montant de 29.622,69 € TVAC
- raccordement de divers édifices au gaz (CSC n° SC 35) au montant de 1.743,43 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2011

- décompte final des travaux d'aménagement de l'accès principal de Terra Nova (CSC n° SC 73) au montant de 21.279,98 € TVAC
- décompte final des travaux de rénovation de l'ancienne conciergerie de Terra Nova (CSC n° SC 55) au montant de 1.136.218,97 € TVAC
- décompte final des travaux de sécurisation des ferronneries (CSC n° SC 74) au montant de 15.984,10 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2012

- décompte final des travaux d'électricité au premier étage de la caserne de Terra Nova (CSC n° SC 88) au montant de 11.376,66 € TVAC
- décompte final des travaux de peinture au premier étage de la caserne de Terra Nova (CSC n° SC 85) au montant de 26.442,82 € TVAC

DEO 124/724CI-60-2013

- décompte final des travaux de désamiantage dans la caserne de Terra Nova au montant de 11.821,70 € TVAC
- muraille 3 KLM : Décompte final au montant de 170.921,99 € TVAC

5.3. Cellule technique

5.3.1. Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchages et tonte sur le site)
- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule « technique »

Articles	Engagements
522/122CI-48	10.340,08 €
522/124CI-06	282.766,26 €
522/124CI-48	69.109,89 €
Total	362.216,23€

5.3.2. Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières HERAS + structures d'exposition en plein air + aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (Cfr. infra) et à plusieurs autres évènements s'étant déroulés à la Citadelle et à Namur.

5.4. Cellule touristique

5.4.1. Coordination C.A.C. - Animations

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2014, 25 978 « entrées » pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend :

- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes)
- la visite guidée des souterrains (seule)

A noter que l'année 2014 a été marquée par les travaux d'aménagement du Centre du Visiteur qui a perturbé le bon fonctionnement de l'activité touristique, ce qui explique en grand part la baisse du nombre de visiteurs.

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente
2008	17.988	- 10%
2009	26.438	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %
2011	33.512	+ 15 %
2012	34.069	+ 2 %
2013	32.585	- 4,5 %
2014	25.978	- 10 %

Le Comité Animation Citadelle asbl a en outre développé les animations suivantes :

Dates	Produit	Fréquentation
15 et 16 février	4 ^{ème} salon des vigneron namurois	581 personnes
15 mars	Balade aux flambeaux : « L'armée à la Citadelle »	71 personnes
15 et 16 et 22 et 23 mars : « Chambre avec vues »	Exposition d'artistes locaux dans divers lieux. Evénement mis sur pieds par le service culture	Non identifié
Tous les weekends de 14h à 18h du 5 avril au 18 mai – du 1 ^{er} juin au 22 juin et juillet et août	« Les Arts à la tour », 3 expositions d'élèves des cours du soir de l'Académie des Beaux-arts	2000 personnes.
Du 02 mai au 28 septembre de 10h à 18h	Exposition « Namur au temps de la Grande guerre »	Non identifié. Succès malgré tout au niveau scolaire, prolongation jusqu'en avril
Juillet et août	La citadelle dédiée à un artiste. Intervention pour 3 événements : commémoration 14/18, Baladins du Miroir et Halloween à la Citadelle.	Non identifiable

Dates	Produit	Fréquentation
Du 02 au 17 août	« 1914, le grand cabaret » par les Baladins du Miroir suivi de soirées musicales	3.308 personnes
13 et 14 septembre	Balade « Comme en 14 » dans le cadre des journées du Patrimoine	113 personnes
Du 10 au 19 octobre	20 ^{ème} anniversaire du Festival Nature Namur	1.750 personnes
Du jeudi 30 octobre au dimanche 02 novembre	Halloween à la Citadelle. Les contes au Théâtre de Verdure	2.255 personnes
22/11	Balade théâtralisée guidée par Sébastien le Pestre de Vauban par Louis XIV	93 personnes

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'évènements s'élevait en 2014 à 344.000 € (DO 563/332AC-02).

La Citad'In pour des raisons de remplacement du train touristique dans son parcours intérieur du site n'a pu être utilisée dans le cadre de sa mission de liaison centre-ville citadelle. La Citad'in a donc été remplacée par le minibus d'une capacité de 8 places.

Le minibus a quant à lui transporté en 2014 au total 2542 personnes (vacances de Pâques, week-end et jours fériés de mai et juin, mois de juillet, août, septembre et jusqu'au 12 octobre et week-end d'octobre à la Toussaint).

5.4.2. Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova : Autorisations pour les activités de type « aventures », les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants.
- Domaine fortifié de Terra Nova : Autorisation et définition des conditions d'occupation pour évènements.
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'évènements sur le domaine public.

5.4.3. Restauration

La Citadelle de Namur a obtenu de la Région wallonne et de son Ministre du Patrimoine, un accord cadre d'une durée de 10 ans et d'un montant total de 10 millions d'euros pour la restauration de la Citadelle de Namur (murailles, souterrains et Tours Joyeuse et César).

